RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 30 juin 2008

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA
Membres excusés : M. MAGLICA
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Système de régulation de la circulation - Sécurisation - Mise à niveau du logiciel - Marché négocié à passer entre la Ville et la société Serelec

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville dispose d'un système de régulation centralisée de la circulation. Ce système a été rénové en 1999 par la société Serelec qui a conçu les logiciels et les équipements de transmission.

Si cet outil donne aujourd'hui entièrement satisfaction en termes de souplesse d'exploitation et de fiabilité, l'architecture présente une faiblesse qui pourrait s'avérer très pénalisante en cas de défaillance des "frontaux" de communication. Ces derniers assurent, en effet, le traitement et la mise en forme des signaux permettant de piloter et de surveiller à distance les cent quarante cinq carrefours à feux qui y sont raccordés. Afin de pallier toute défaillance, il est proposé de doubler cet équipement. Cette intervention paraît d'autant plus importante que le système de régulation prendra prochainement en charge les demandes des priorités aux feux des bus urbains du réseau Divia. Elle pourrait être complétée par la mise à niveau du logiciel, dont la conception a aujourd'hui dix ans.

La passation d'un nouveau marché est proposée, sachant que, dans la mesure où cet équipement unique a été entièrement développé et commercialisé par la société Serelec, seule cette dernière est à même de réaliser les extensions souhaitées, dans le cadre d'un marché négocié sans mise en concurrence.

Le montant des prestations est estimé à 65 000 € TTC. La durée du marché serait d'une année.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider la sécurisation du système de régulation de la circulation de la Ville ainsi que la mise à niveau de son logiciel ;

2. m'autoriser à conclure, en application de l'article 35.II.8° du code des marchés publics, un marché négocié sans mise en concurrence avec la société Serelec ;

3. m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

4. dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 03/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2008